

Quatre ans après le génocide rwandais (1)

Ce mystérieux attentat qui fut le détonateur des massacres

Le 6 avril 1994, un avion transportant les présidents du Rwanda et du Burundi est abattu par deux missiles. Les passagers et leur équipage français trouvent la mort. Les tueries commencent aussitôt. Mais, officiellement, aucune enquête n'a jamais été ouverte sur l'attentat. Pourquoi ?

Quatre ans après le génocide, le Rwanda reste le chapitre le plus terrible de l'héritage de François Mitterrand.

Il y a d'autres pays en Afrique où la grande politique s'enlisa dans les petites combines, d'autres exemples de stratégies visionnaires qui se fourvoyèrent dans des tactiques approximatives. Mais, ailleurs, les erreurs de calcul de Paris ne furent payées que d'un coup d'Etat raté. Au Rwanda, « le Fachoda à l'envers », qui devait arrêter l'offensive anglophone vers les Grands Lacs, se solda par une facture insupportable : 500 000 à 800 000 morts. Chargés, dès 1990, de former l'armée

hutu, les soldats français pouvaient difficilement prévoir que leurs élèves iraient ensuite massacrer la minorité tutsi. Comme les conseillers américains du général Kagame auraient eu du mal à imaginer que leurs stagiaires tutsis, entraînés naguère en Ouganda, se vengeraient, en 1997, en allant liquider au Zaïre des dizaines de milliers de réfugiés hutus, sans distinguer entre femmes, enfants ou assassins.

Malheureusement, l'ampleur du drame a été telle que la France en reste comblée. Sans doute, parce qu'elle n'a pas osé faire tout de suite la lumière. A pro-

pos du Rwanda, la gauche a failli en refusant d'inventorier le bilan de François Mitterrand. La droite a péché en esquivant, au nom de la continuité de l'Etat, tout examen sérieux des circonstances de la tragédie.

C'est seulement sous la pression de l'opinion que, ces dernières semaines, les officiers français ont été autorisés à déposer devant le tribunal international d'Arusha et que l'Assemblée nationale a créé une mission d'information. Les points d'interrogation ne manquent pourtant pas.

Qui a abattu l'avion, transportant les

deux présidents rwandais et burundais, le 6 avril 1994 ? Cet attentat, où périt aussi l'équipage français, ne fut-il pas l'événement déclencheur du génocide ?

Qui a voulu détruire les accords d'Arusha que la France avait aidés à organiser, en août 1993, dans l'espoir de réconcilier le pouvoir hutu et les rebelles tutsis du FPR ? Faut-il chercher les coupables dans les rangs des insurgés ou chez les extrémistes hutus ? Et, dans cette dernière hypothèse, des Français plus ou moins marginaux seraient-ils impliqués ?

Entre octobre 1990, quand Paris en-

vole ses soldats après la première attaque du FPR, et août 1993, lorsque les militaires français se retirent, quelle a été la politique de François Mitterrand ? Celle qu'il affichait, par le biais du Quai d'Orsay, ou celle qu'il manipulait via les « services » ?

Obligé par la cohabitation de s'associer avec l'Elysée, le gouvernement d'Edouard Balladur a-t-il délibérément couvert les ambiguïtés de l'attitude française ? Qu'en est-il de l'opération « Turquoise », deux mois après le début des massacres, lorsque les soldats envoyés par Paris furent accusés par le FPR de

vouloir sauver les tueurs hutus et non protéger les rescapés tutsis ?

Deux mois après le génocide, un mois après l'embargo de l'ONU, comment se fait-il qu'une banque française ait viré l'argent nécessaire à l'achat de 80 tonnes d'armes par le colonel Théoneste Bagasora, l'un des principaux inculpés devant le tribunal d'Arusha ?

Témoin du génocide, Patrick de Saint-Exupéry s'est livré à une longue enquête. Du lundi 30 mars au lundi 6 avril, il tentera de répondre à toutes ces questions.

Charles LAMBROSCHINI

Elle est veuve. Depuis quatre ans. Très exactement depuis le 6 avril 1994. Ce jour-là, à des milliers de kilomètres de la France, en plein cœur de l'Afrique, un avion était abattu par deux missiles. A son bord :

PAR PATRICK DE SAINT-EXUPÉRY

les chefs d'Etat du Rwanda et du Burundi, leur suite et un équipage de trois aviateurs français.

Annick Perrine était la femme du mécanicien-navigant de cet avion, Jean-Michel. Lorsqu'elle a appris la nouvelle, son univers s'est écroulé.

Quatre ans plus tard, Annick Perrine, 51 ans, ne comprend toujours pas. Dans une lettre adressée au *Figaro* à la fin janvier, elle écrit : « Moi, la question que je me pose est : qui a fait tirer sur l'avion ? »

Quatre ans après le génocide, qu'ils soient survivants rwandais ou témoins occidentaux, nombreux sont ceux qui s'interrogent comme Annick Perrine. Car cet attentat commis le 6 avril 1994 au Rwanda, contre un avion transportant deux chefs d'Etat est, à l'échelle africaine, l'équivalent de l'assassinat de l'archiduc François-Ferdinand d'Autriche le 28 juin 1914 à Sarajevo. S'il ne fut pas à l'origine d'une guerre mondiale, il fut l'étincelle qui, jetant les Hutus contre les Tutsis, déclencha ce qui est reconnu par l'ONU comme le troisième génocide de ce siècle.

En quelques semaines, plus de 800 000 personnes vont être exterminées. Du jamais vu ! Même les nazis dans leur « camps de la mort » n'ont pas été aussi « efficaces ». En dépit de l'apparente incohérence des événements, l'élimination sera méthodique et organisée.

Dans l'heure qui suit l'attentat, les habitants de la colline de Massaka - le lieu du drame situé à proximité de la capitale rwandaise - sont liquidés par la garde présidentielle qui, visi-

« Moi, la question que je me pose est : qui a fait tirer sur l'avion ? »

blement, cherche à effacer toute trace.

Ensuite, c'est le tour des opposants rwandais assassinés de manière très ciblée. Enfin, trois jours après l'attentat, la mécanique du génocide est activée : durant deux mois et demi, des hommes, des femmes et des enfants vont être tués comme des bêtes que l'on mène à l'abattoir.

Etrangement, aucune enquête n'a jamais été menée sur cet attentat, comme le rappela récemment devant le Tribunal pénal international sur le Rwanda (TPIR) le professeur René Degni-Ségui, rapporteur spécial des Nations unies sur le Rwanda de 1994 à 1997. Interrogé à titre de témoin, cet universitaire ivoirien assure dans sa déclaration sous serment « qu'il y a eu une véritable entrave à la recherche ».

Terrible interrogation soulevée par René Degni-Ségui : « Le problème est de savoir de quel côté vient cette entrave à la recherche. »

En quelques mots, tout est dit. Annick Perrine, la veuve du mécanicien navigant tué dans l'attentat du 6 avril 1994, le sait bien. De ce jour, elle n'a cessé de s'interroger. Et chaque

question en a amené une autre. Peu à peu, Annick Perrine s'est trouvée contrainte de réviser ses certitudes. Femme d'ordre aux pieds sur terre - son mari a été adjudant-chef d'active jusqu'en 1989 -, elle en est arrivée à se poser des questions qui, reprises brutalement, pourraient paraître incongrues, voire incroyables.

C'est que les eaux où l'ont emmené ses interrogations sont troubles et vaseuses. Là, pas question de certitudes : tout n'est que faux-fuyants, calculs retors et intentions masquées.

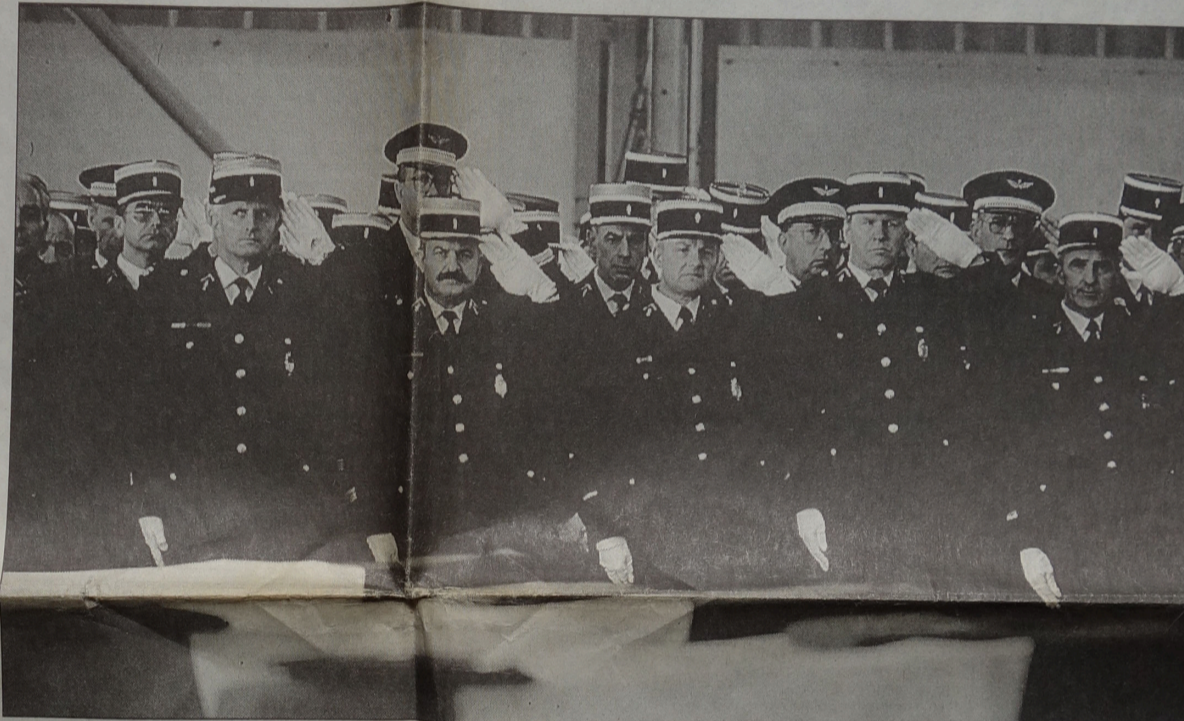
L'histoire d'Annick Perrine commence, en fait, en 1989. Cette année-là, Jean-Michel, son mari, quitte l'armée. Mécanicien navigant, il pense se recycler « en caravelle présidentielle ». Mais, ajoute Annick, « un ami lui parle du Rwanda » où se trouve un avion en manque d'équipage. C'est un Falcon 50, l'avion du président rwandais Juvenal Habyarimana. Jean-Michel Perrine accepte la proposition qui lui est faite : « Je pense qu'il valait mieux avoir une formation militaire pour cet emploi, constate aujourd'hui sa femme. Vous acceptez plus de choses si vous êtes un ancien militaire. »

Au service de la France

Jean-Michel Perrine est embauché par une société du nom de Satif (Services et assistance en techniques industrielles françaises). « Jusqu'à l'attentat, nous n'avons eu aucun problème avec cette société. Ils étaient très gentils avec nous », ajoute Mme Perrine.

Le 6 avril 1994 va tout bouleverser. Dès le début, Annick se doute bien que la société qu'il emploie son mari exerce ses activités « en marge » mais, femme de militaire, elle est habituée au silence et au devoir de réserve.

La mort soudaine de Jean-Michel Perrine va agir comme un révélateur. Cela commence par un flash radio entendu aux



Cérémonie militaire le 15 avril 1994 au Bourget, en hommage aux trois membres de l'équipage tués quelques jours avant dans l'attentat contre le président Juvenal Habyarimana et de deux gendarmes assassinés au Rwanda. (Photo Thierry Orban/Sygma.)

nistère de la Défense, une cérémonie militaire a lieu à l'aéroport du Bourget. Les catalanes des trois membres de l'équipage tués dans l'attentat et de deux gendarmes - assassinés quelques jours plus tard au Rwanda - sont alignés, couverts du drapeau de la République, face aux rangées de soldats qui leur rendent un dernier hommage.

A la fin avril, le directeur de la Satif, l'employeur des membres de l'équipage, reçoit individuellement les trois veuves. Il les informe du « règlement de six mois de salaire qui seront pris en charge par le ministère de la Coopération, la Satif restant l'interlocuteur ».

Secret défense

Le 14 juin 1994 paraît au Journal officiel un décret daté du 7 juin et émanant de la présidence de la République, c'est-à-dire de François Mitterrand. Sont « nommés au grade de chevalier de la Légion d'honneur » : M. Héraud (Jacques), pilote de l'avion du président du Rwanda ; 38 ans de services civils et militaires, tué dans l'accrochage de son devoir le 7 avril 1994. M. Minaberry (Jean-Pierre), pilote au Rwanda ; 38 ans de services civils et militaires, tué dans l'accrochage de son devoir le 7 avril 1994. M. Perrine (Jean-Michel), chef mécanicien navigant au Rwanda ; 37 ans de services civils et militaires, tué dans l'accrochage de son devoir le 7 avril 1994.

Une fois les honneurs rendus et les apparences sauvegardées, le dossier se complique. Les assurances traînent. Les fonctionnaires s'emmêlent les pieds, incapables de traiter cette affaire hors normes. Après avoir versé six mois de salaire, le ministère de la Coopération répond brutalement à Annick Perrine que son nom « ne figure pas sur les listes des effectifs du ministère de la Coopération ».

Annick Perrine s'énerve. Son mari est « mort pour la France », mais la France ne

veut plus le savoir. Elle est abandonnée, seule avec ses deux enfants : « On nous a complètement ignorés, dit-elle aujourd'hui. C'était pourtant tellement facile de régler ça. Pourquoi nous ignorer ? »

Le 6 avril 1995, soit un an après l'attentat, elle écrit une lettre publiée au *Courrier du Monde*. « Si l'Etat français, note-t-elle, eut beaucoup d'égards envers la famille du chef de l'Etat rwandais, aurait-il oublié que les membres d'équipage avaient eux aussi une famille ? (...) A ce jour, aucune information officielle sur les circonstances tragiques n'a été transmise aux familles, tout ce qu'elles ont appris sur ce drame, elles l'ont découvert dans la presse ou dans des livres (...). Les familles sauront-elles dans un avenir proche la vérité ? »

Quant elle écrit ces mots, Annick Perrine a en mémoire une phrase entendue lors d'une rencontre avec le directeur de la Satif, l'employeur de son mari. Peu après l'attentat, ce dernier lance à Annick : « De toute manière, vous ne savez pas la vérité avant trente ans. Vos enfants la sauront peut-être... »

Chez elle, en région Parisienne, il y a des dizaines de livres traitant tous des événements du Rwanda. A plusieurs reprises, elle a failli rejoindre des associations militantes : « L'une était communiste, dit-elle, et ça je ne pouvais pas. J'ai failli accepter une propo-

tion de SOS-Attentats, mais je n'ai pas eu confiance... »

Méfiante à l'égard des autorisations de son propre pays, Annick Perrine ne mène pas un combat. Elle veut juste savoir, retrouver une certaine tranquillité d'esprit.

« On a eu les idées les plus folles, dit-elle. On s'est demandé si ce n'est pas la droite française qui avait intérêt à se débarrasser... » Elle interrompt sa phrase comme si elle venait de dire quelque chose d'inconvenant. Elle reprend : « Visiblement, ça embarrasse tout le monde. C'est inconcevable qu'il n'y ait pas eu d'enquête mais ça, on ne nous le dira pas. Je ne peux pas dire si c'est secret défense. »

Charles de La Baume éprouvait le besoin de préciser : « Je souhaite que les noms des personnels appartenant à la société Satif ne soient pas évoqués dans votre journal, conformément aux articles de la loi informatique et liberté qui protègent la vie privée de tout citoyen. »

Peu après, Le *Figaro* demandait au directeur de la Satif de bien vouloir préciser quelle était donc « l'instruction judiciaire en cours » évoquée ?

Parvenue par fax, la réponse de la Satif ne laisse pas d'intriguer : « Ma société et moi-même, écrit Charles de La Baume, avons toujours eu à cœur d'assurer aux familles des victimes la plus large indemnisation possible. La tâche de l'instruction en cours ? Et si oui, quelle chose d'assez aisée dès lors que plusieurs obstacles demeurent encore. « L'instruction en cours » participe de tels obstacles sans que j'en sois pour autant personnellement informé. »

D'où un dernier fax parti du *Figaro* le 20 mars 1998 : « Vous évoquez en termes tout à fait mystérieux des « obstacles » (...). Y a-t-il oui ou non une instruction en cours ? Et si oui, quel parquet a-t-il été saisi ? » Réponse de Charles de La Baume : « J'avais par erreur qualifié l'instruction de « judiciaire ». Autrement dit : aucune enquête « officielle » (1) n'est en cours. »

Le lendemain, par un second et bien étrange courrier,

elle a de nouveau pris sa plume. S'adressant à Matignon, aux ministères des Affaires étrangères, de la Défense et de la Coopération, elle a demandé à titre de « veuve de Jean-Michel Perrine » que lui soient communiqués « les résultats de l'enquête qui a été faite par les autorités sur les circonstances de l'attentat ». « Cela m'aidait beaucoup, précisait-elle, à retrouver une certaine forme de sérénité. » A ce jour, elle n'a reçu aucune réponse.

Annick est pourtant convaincue qu'une enquête a bien été menée. Dans un courrier en date du 30 décembre 1994, qu'elle a gardé en sa possession, le cabinet d'expertise aéronautique Airclaims explique à la compagnie d'assurances AVF : « Notre dossier nous permet de constater de vous remettre sous peu un rapport de synthèse contenant des témoignages de plusieurs personnes ayant vu le tir de missiles qui a abattu l'avion pendant son approche sur Kigali. »

« Entrave à la recherche »

Jamais ces témoignages n'ont été communiqués à Annick. Jamais personne n'a pris la peine de la tenir au courant. Ce qui s'explique très bien. Se poser des questions sur l'attentat, c'est automatiquement arriver à mettre en cause les plus hautes autorités françaises. Car cet avion, ce Falcon 50 abattu le soir du 6 avril 1994, a été « offert par la France en 1989 grâce à un « aide budgétaire » de 60 millions de francs, dont une partie s'est perdue en... commissions » (2).

Plus étrange encore, à en croire le sulfureux capitaine Barri (3), c'est un ancien de la « cellule » de l'Elysée, Pierre-Yves Gilleron, qui serait intervenu directement et par écrit pour obtenir en faveur du régime rwandais la livraison par la France d'un nouvel avion présidentiel. A l'appui de ses dires, Paul Barri cite un courrier en date du 17 août 1989

adressé par Pierre-Yves Gilleron, « ancien commissaire de la DST » au « directeur de cabinet de Thierry de Beaucé, alors secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, avant de se replier comme chargé de mission à l'Elysée ».

On en revient aux questions que vient de soulever, devant le tribunal d'Arusha (4), le professeur René Degni-Ségui, rapporteur de l'ONU sur le Rwanda de 1994 à 1997. « Aussi longtemps que nous n'aurons pas trouvé qui a tiré sur l'avion, on se contentera de dire que cela a été le prétexte idéal pour l'exécution du plan. »

« Cet attentat conditionne-t-il la qualification de génocide ? » demande Jonah Rahetiah, procureur du tribunal.

« Nous n'avons pas besoin de savoir qui a tiré sur l'avion pour dire qu'il y a un génocide. »

« Votre mandat de rapporteur spécial vous prescrivait-il de mener une enquête sur cet attentat ? »

« Dès mes premières consultations, à Genève, j'ai reçu un certain nombre de diplomates. Lorsque j'ai reçu l'ambassadeur de France, je lui ai demandé de faire en sorte que le gouvernement français, puisque l'avion était français, mette à la disposition du rapporteur spécial la boîte noire de l'avion présidentiel. »

René Degni-Ségui explique que, très vite, il se heurte à des fins de non-recevoir. Mais il

« De toute manière, vous ne saurez pas la vérité avant trente ans. Vos enfants la sauront peut-être... »

persiste et demande à l'organisation de l'aviation civile internationale de faire une enquête : « On m'a dit que ce n'était pas un avion civil mais un avion militaire. Que, dans ces conditions, c'était aux militaires de faire l'enquête et, comme c'était un avion français, c'était à la France de faire l'enquête. »

Peu après, René Degni-Ségui déclare au tribunal qu'il découvre par voie de presse que le capitaine Barri serait en possession de la boîte noire. Mais il souligne : « Il a été dit que cet avion était spécial et n'avait pas de boîte noire. » Conclusion de sa déposition : « Il y a eu une véritable entrave à la recherche. Le problème est de savoir de quel côté ça vient. »

P. S.-E.

(1) Le 24 mars 1998, le ministre de la Justice, Elisabeth Guigou, confirmait que Sylvie Minaberry, fille du pilote du Falcon 50, avait déposé plainte en octobre 1997. Le garde des Sceaux précisait : « Cette plainte n'a pas encore donné lieu à l'ouverture d'une information judiciaire. »

(2) Libération du 7 avril 1995.

(3) Guerres secrètes à l'Elysée, Ed. Albin Michel, p. 111.

(4) Journal Ubutubera. Numéro 32 du 16 mars, accessible par Internet : <http://personweb.francenet.fr/intermed>.